

Audience ministérielle du 10 octobre 2018 :
Où il est question de l'avenir de la DGCCRF, du pôle 3E (Entreprises, Emploi et Economie) et des « DIRECCTE » (Directions Régionales des entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi)

Le 10 octobre 2018, la CGT était reçue par Mme GENY STEPHANN, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'économie et des finances M. LE MAIRE, en présence de Mme BEAUMENIER, Directrice Générale de la Concurrence, Consommation et Répression des Fraudes.

La délégation CGT était composée d'Alexandre DERIGNY et Michael WICKE pour la fédération des Finances CGT et de Brigitte BIDAULT, Hélène COURTIN et Marie Dominique BORDES HIDEUX pour la CGT CCRF.

Les échanges ont porté sur l'avenir de la CCRF dans le contexte d' « Action Publique 2022 » et la réforme brutale de la DGE (pôle 3^E).

En préambule, la CGT a réaffirmé son opposition à la stratégie gouvernementale de vente à la découpe du ministère. Nous sommes favorables à la construction d'une administration au service de la population, mais pas au service d'une minorité de privilégiés comme c'est le cas actuellement. Le rapport du groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) nous rappelle l'urgence climatique, et donc l'urgence d'une transition juste. Cette transition devra avoir une dimension industrielle importante, et elle ne sera réussie que si elle est planifiée. Elle exige donc le développement d'administrations de contrôle économique et de transition industrielle fortes. L'enjeu est de répondre à la réalité d'aujourd'hui.

Le contexte de cette réunion :

La CGT tient à rappeler que les circulaires du 24 juillet du 1er ministre, sont notamment caractérisées par :

- 1) l'affirmation de l'exercice des missions au niveau départemental,
- 2) en contradiction avec ce premier axe, la mise à disposition d'outils visant à masquer le désastre de la baisse des effectifs programmée à la DGCCRF et plus largement dans la Fonction Publique de l'Etat,
- 3) une mutation des inter-ministériales en une préfectoralisation qui risque, de fait, d'entraîner le transfert d'agents et de missions vers d'autres ministères. Ce que nous refusons. L'exercice de nos missions en serait altéré compte-tenu des objectifs différents de chaque ministère et des politiques publiques qui leur sont dévolues.

Pour la CGT ces circulaires sont mortifères pour l'avenir des services publics, la CGT demande leur retrait.

La situation à la DGCCRF :

Ce n'est pas l'objet de la DGCCRF qui est ici en cause. C'est la responsabilité que se sent l'Etat dans les politiques publiques tendant à la protection économique des consommateurs. La question réside donc dans l'adéquation des moyens aux missions et non dans celle des missions aux moyens. En conséquence, la CGT estime que la priorité est un abondement en budget et surtout en personnels (rappelons la revendication portée par la CGT de 400 emplois immédiatement auxquels on peut ajouter la quarantaine perdue dans le hold-up de l'an dernier, cela pour revitaliser l'ensemble de services déconcentrés ... sans parler des 140 agents rayés des cadres en 2018).

On ne peut admettre que Bercy lance une politique de liquidation rampante de notre administration pour solde de son énième échec de mise en place d'une régionalisation à la DGCCRF.

La revue des missions :

I - les contrôles d'hygiène :

La question de l'hygiène dépasse la DGCCRF et touche le périmètre mission de la DGAL. Il y a là deux traits d'analyse à en tirer sur la base d'une même question : qu'est-ce que l'hygiène à la DGCCRF?

- Si c'est un élément de la loyauté, ce que la CGT appelle de ses vœux, il n'y a pas lieu à la déléguer. Cela appelle au contraire pour Bercy et la DGCCRF un effort de définition du champ professionnel de l'hygiène sous l'angle économique. Cela aboutit à distinguer définitivement notre exercice de celui de la DGAL.
- Si ce n'est pas un élément de la loyauté, alors il n'y a pas lieu à envisager une délégation dont Bercy et la DGCCRF prendrait la responsabilité alors qu'il s'agit en priorité du champ professionnel de la DGAL. C'est à cette dernière qu'une telle décision devrait revenir.

Le projet de « police sanitaire » présenté par la commission Lactalis et, semble-t-il, repris par le ministère de l'agriculture est pour la CGT une vision étriquée des missions de l'Etat. Au contraire, rechercher des infractions, les mettre au jour et en saisir le procureur participent non seulement de la protection des consommateurs mais aussi de la sécurité économique des autres acteurs : entreprises, salariés, etc...

Pour la CGT, la visée corporatiste du ministère de l'agriculture ne peut prendre le dessus sur les missions de contrôle et de police économique dont est chargée la DGCCRF avec d'autres administrations de Bercy. Les missions de protection sanitaire sont l'une des briques de l'appareil de protection des citoyens, elles ne peuvent être la seule.

Rappelons enfin que l'absence de projet stratégique touche aussi les laboratoires du SCL. Ces derniers sont largement impliqués dans la réalisation du volet hygiène de la DGCCRF. Qu'advierait-il dans un contexte de désengagement de la DGCCRF ?

II - les aires de jeux :

L'argument tiré de la restitution de cette problématique aux collectivités territoriales est inconséquent. Cela aboutit également à ce que l'exploitant doive penser lui-même les moyens de son contrôle. Comment envisager sereinement un dispositif présentant aussi peu de garanties ?

Il faut encore souligner que cela va précipiter l'émergence de deux cas de figure, les collectivités d'une certaine importance qui disposent de moyens pourront se doter de l'expertise, au besoin externalisée, tandis que les plus modestes seront tentées de fermer leurs aires de jeux pour ne pas grever leur budget ou encourir de risques.

Pour la CGT on ne peut adopter un positionnement qui soit créateur ou même simplement catalyseur de fractures entre les gens, spécialement envers les plus fragiles, au cas particulier les enfants. La proposition de la DGCCRF de se laver les mains de cette problématique est inacceptable.

III - L'accueil des publics :

il reste deux questions incompressibles :

- les signalements qui effectivement sont pour nous une source de renseignements sur l'existence d'une mauvaise pratique, sur son ampleur, sa portée.
- le fait que la dématérialisation est un éloignement dans les deux sens. Il va couper les citoyens les plus fragiles du contact avec les corps d'enquête. Leur voix sera perdue alors qu'elle est celle des plus fragiles à qui le pacte républicain garantit pourtant la protection des institutions. Éloignement aussi pour les enquêteurs qui vont se couper d'un moyen de détection des mauvaises pratiques.

Là encore la CGT dénonce une approche uniquement budgétaire qui conduit à l'abandon sous couvert d'aménagement. Qu'est-ce que l'enquête économique sinon l'analyse du quotidien des français ? Vous ne pourrez pas vous évader de la question des moyens nécessaires en organisant l'étiollement des missions.

IV - La participation à la chaîne de dédouanement :

Certaines absences sont insupportables dans le dispositif proposé. La DGCCRF abandonnerait dans une précipitation honteuse des pans de métiers que la pratique a dictés, pour se précipiter en ordre dispersé sur des missions où sa pertinence mériterait un vrai débat de fond.

Nous nous félicitons de la reconnaissance de l'expertise de la DGCCRF sur les produits, mais la CGT tient à rappeler que la vocation de la DGCCRF c'est d'être un spécialiste de la réglementation, non du produit. Et la place et le rôle de la Douane ?

Il est intolérable que cela se fasse sans débat, sans reconnaissance (notamment de l'aéroport de Paris), sans moyen ou presque et surtout sans professionnalisation de notre approche qui impliquerait de définir des outils informatiques et techniques, une politique de service, des implantations spécifiques et, là encore, des abondements en personnel. Cet exemple illustre la dure réalité d'une CCRF incapable de se définir elle-même. Incapable de faire vivre son utilité sociale dans le contexte des bouleversements actuels.

L'heure est venue pour Bercy de réagir. Devant l'échec de votre stratégie pour nous sortir de la RéATE, vous proposez de nous abandonner à un inexorable effritement faisant fi de l'utilité économique et sociale de la DGCCRF. La CGT continuera à porter une revendication forte de sortie de la RéATE. Il n'est plus possible de jouer l'isolement, le refus, comme la DGCCRF le fait depuis des années. Nous attendons de vous, qu'en responsabilité, vous n'entériniez pas la casse en ajoutant la déliquescence des missions à celle des structures.

La CGT considère comme stérile tout exercice ne tendant pas à redonner un projet à la DGCCRF pour renforcer sa position sur le terrain. Les éléments de débat actuels sont à nos yeux nuls et non avendus car ils ne répondent à aucun enjeu qui ne soit pas budgétaire. Il est temps de reconstruire les services de la DGCCRF et leur efficacité par un véritable projet d'avenir pour cette administration et ses agents.

Pour la Secrétaire d'Etat l'exercice a pour but de réfléchir ensemble sur le périmètre, la priorisation des missions en regard des (faibles) moyens de notre administration.

Pour le gouvernement il s'agit de se recentrer sur nos « cœurs de missions » quitte à externaliser ou privatiser certaines missions pourtant fort importantes en termes de sécurité. Les aires de jeux notamment.

Mme GENY STEPHANN a justifié l'exercice par l'élargissement continu au fil du temps du périmètre des missions dévolues à notre administration, rendant la charge de travail trop importante. Bien évidemment elle compte également sur l'outil numérique et l'accueil du consommateur en back office pour supprimer ou réduire drastiquement l'accueil physique des consommateurs.

Nous avons rétorqué que la pression des indicateurs uniquement quantitatifs et la baisse constante des effectifs sont pour une grande part la cause de cette surcharge de travail ! En outre le temps réservé aux contrôles approfondis est amoindri depuis la REATE.

Concernant les laboratoires, la CGT s'inquiète des répercussions sur leur pérennité des abandons de missions, notamment en ce qui concerne l'alimentaire. Apparemment il n'y aurait pas de baisse d'effectif dans les laboratoires en 2019. Quid des moyens techniques et financiers pour nos laboratoires qui ont subi des baisses continues d'effectifs depuis 2009 ?

Nous réitérons également l'impérieuse nécessité de la reconstitution d'une chaîne de commandement verticale du ministre à chaque département.

Il s'agit pour la CGT que BERCY reprenne la main et l'initiative car la DGAL, en bon lobbyiste, et le ministère de l'Intérieur, via les Préfets, dictent les actions du gouvernement. On le voit bien dans la proposition de la DGAL de création d'une police de l'alimentation explosant la CCRF.

Enfin, il n'est à l'heure actuelle pas possible aux organisations syndicales, ni d'ailleurs à l'administration centrale, de connaître officiellement les remontés des Préfets concernant AP 2022. Cet état de fait est inconcevable et inacceptable.

Concernant les suites de l'affaire Lactalis, un débat va s'ouvrir avec le ministère de l'agriculture afin de donner une vision claire au consommateur. En revanche, la CGT restera attentive afin qu'une présentation attractive des évolutions proposées ne se fasse pas au détriment de la DGCCRF.

Mme GENY STEPHANN annonce qu'un point serait fait avec les organisations syndicales en fin du mois d'octobre 2018 à l'issue des remontées des Préfets.

En conclusion, au sortir de cette audience, nous ne connaissons toujours pas la teneur des arbitrages sur le devenir de la CCRF et de ses laboratoires.

Audience ministérielle sur la « réorganisation » du pôle 3E des DIRECCTE 10 octobre 2018:

Déclaration de la ministre :

C'est une réorganisation d'une très grande ampleur mais elle ne vient pas de nulle part: AP2022 ; circulaire du 24 juillet 2018. Le ministre Le Maire est intervenu tôt pour donner le cap, pour que le dossier ne s'enlise pas.

Les problèmes à résoudre : trouver une nouvelle affectation aux agents concernés, ceux en charge du développement économique. Le gouvernement choisi le périmètre et les missions, les Régions sont maintenant en charge de ces questions, donc il faut supprimer les doublons.

La circulaire du 24 juillet n'était pas assez précise, le ministère va donc élaborer des documents sur la réforme sous l'angle RH.

Les mesures d'accompagnement seront discutées lors du GT du 25 octobre. L'accompagnement social sera dimensionné au niveau ministériel.

Le ministère travaille avec la DGAFP sur un socle interministériel.

Il y a un « paquet » accompagnement à mettre sur la table, 2019 sera une année de transition professionnelle, si en fin d'année 2019 des collègues n'ont pas de poste, les dossiers seront étudiés au cas par cas.

Les fiches de poste seront finalisées d'ici fin novembre 2018 pour des candidatures en décembre 2018.

En parallèle, le CTS DIRECCTE va être saisi des questions organisations et missions.

Le cadre mission est posé mais il y a nécessité d'être plus précis.

Déclaration CGT :

Cette réorganisation a des conséquences notoires tant en matière d'exercice des missions que pour les personnels affectés dans ces directions. Elle touche des centaines d'agentes et agents aujourd'hui dans le plus grand désarroi. Nous nous opposons à cette décision politique qui, une nouvelle fois, démantèle des pans entiers de la fonction publique, supprime des missions de service public. Alors même, et le dernier rapport du GIEC nous rappelle qu'il faudrait enclencher une transition écologique, que cette transition ne se fera pas sans une transition industrielle pilotée par la puissance publique, plutôt que de vous doter des outils nécessaires, vous achevez de les détruire.

Lors de cette annonce, vous avez indiqué, dans un calendrier contraint, vouloir accorder aux personnels concernés par cet abandon de missions, un entretien individuel visant à faire un bilan de compétences et à recueillir leurs vœux de reclassement avant le 31 décembre 2018. Une plate-forme RH doit être présentée aux représentants du personnel pour que les agents soient réaffectés au 31 décembre 2019, dans l'un des trois versants de la Fonction publique (alors que vous prévoyez d'y détruire des dizaines de milliers d'emplois), au sein des chambres de commerce et de l'industrie (qui annoncent en ce moment des licenciements), ainsi que hors de la Fonction publique dans le cadre de « départs volontaires ».

Les agents sont placés dans des situations insoutenables, sans aucune lisibilité, sans aucune visibilité, nous vous alertons sur les risques que cette situation fait courir aux collègues ; nous vous rappelons votre responsabilité pénale s'agissant de la santé et de la sécurité des personnels sous votre autorité.

Nous exigeons, en amont des rencontres prévues avec les agentes et agents au sein des Direccte, qu'un plan d'accompagnement négocié au niveau ministériel soit établi et validé.

Ce plan devra servir de base aux échanges entre les personnels concernés et la ou les plateformes RH chargées de leur « reconversion » professionnelle. De fait, votre calendrier prévoyant la tenue des entretiens individuels d'ici la fin de l'année 2018 et un reclassement des personnels avant la fin de l'année 2019 n'est ni tenable, ni acceptable.

Nous ne voulons pas, bien entendu, faire durer l'incertitude pathogène pour les collègues, mais pour nous, visibilité et précipitation sont deux choses différentes, et ce n'est pas parce que vous annoncez un calendrier très rapide que les collègues sont rassurés sur leur avenir professionnel. Il faut leur donner des garanties sur cet avenir, y compris si cela nécessite de desserrer le calendrier.

La CGT exige à court terme :

1. de diffuser rapidement l'état des effectifs touchés par la réforme avec les noms, et affectation,
2. de dégager un budget formation pour accompagner les transitions professionnelles,
3. de créer à la DGE une véritable cellule chargée du suivi de ces "transitions professionnelles",
4. d'étendre le dispositif de "transitions professionnelles" à l'ensemble des agents des corps concernés qu'ils soient ou non en DIRECCTE. En effet, certains agents pourraient être tentés par une "transition professionnelle" lors d'une mise à disposition souhaitée et réfléchie professionnellement. Ce serait préférable à la mise en oeuvre de l'objectif comptable du gouvernement par des déplacements subis et imposés vers la fonction publique hospitalière par exemple,
5. de rouvrir auprès de la DGAFP le dossier de l'échelon HEB refusé par la DGAFP initialement pour le 3ème grade des IIM qui leur permettraient un accès plus facile aux groupes 1 et 2 des emplois DATE (emplois de direction de l'administration territoriale de l'État) lesquels se trouvent autant dans le réseau des DREAL que celui des DIRECCTE. L'accord, quant à l'échelon HEB, permettrait de donner un volume d'air au corps des IIM.

Réponse du ministère :

Lors du GT du 25 octobre, il y aura des éléments de réponses vus avec le ministre.

Le ministère aura des propositions :

la cellule d'accompagnement s'incarne ministériellement,

la plate-forme questions/réponses

le budget global sur l'accompagnement, comprenant la formation,

le périmètre des agents concernés (à 50% en administration centrale),

le processus RH.

Le ministère souhaite un accompagnement exemplaire dans cette « transformation ».

Fédération des finances CGT
263, rue de Paris
Case 540
93514 MONTREUIL CEDEX
Tél : 01 55 82 76 66
Fax : 01 55 82 76 69
Courriel : contact@cgtfinances.fr